



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2021 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / L. NAISSANT / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT

Absent excusé : P. CATTEAU / J. MORÉ / Y. RHODDE / S. BERGER

Procuration : P. CATTEAU (proc. M-J JACQUIER) / J. MORÉ (proc. G. BRACHOTTE) / Y. RHODDE (proc. S. BONIN)

Secrétaire : M-J JACQUIER

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1) Projet de territoire

Suite à la demande de la communauté de communes de remonter des fiches pour le projet de territoire, les membres du Conseil Municipal propose les axes suivants :

- Hall multisports sur le territoire de la RD 968
- Offrir une possibilité d'adhérer à un groupement d'achats aux particuliers pour l'énergie, les mutuelles, etc....
- Développer et mettre en avant des circuits touristiques et de valorisation du territoire. Développer des infrastructures adhoc comme un office du tourisme
- Créer des haltes fluviales, des parkings pour les camping-cars, etc....
- Réaliser des hébergements pour les seniors
- Réaliser un lien avec Divia pour les transports en commun
- Installer des parcs à vélos sécurisés en particulier pour la liaison communauté de communes-métropole dijonnaise (exemple à Bretenières)
- Proposer des circuits de ramassage pour la piscine de Genlis dans les périodes stratégiques.

2) Projet école

Le Maire fait lecture du courrier établi par le BAFU permettant de notifier l'équipe retenue pour le projet de l'école. Cette notification n'engendre pas l'obligation de faire le projet mais bien l'obligation de payer la prime à l'architecte d'un montant de 7500 euros H.T en cas de non réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la continuité de l'opération et la notification de l'architecte retenu au titre du concours.

3) Personnel

DUER :

Un contrat a été passé avec le Centre de Gestion qui dispose d'un spécialiste. Tous les employés communaux ont été audités et tous les sites visités le lundi 27 septembre. Le document unique d'évaluation des risques doit nous être rendu courant novembre.

Le contrat d'audite et de rédaction du document est facturé 1105€ TTC.

ATSEM ÉCOLE MATERNELLE :

En arrêt de travail depuis lundi, le remplacement pour le ménage et assuré par la société Entretien Dijonnais. Pas de remplacement sur le poste ATSEM pour le moment et pas de remplaceant disponible. Une stagiaire et présente cette semaine, essayons de trouver un remplacement si l'arrêt ce prolonge.

AUTORISATION ABSENCE :

Suite a une demande d'autorisation d'absence pour le mariage d'un collatéral par un agent qui a été refusé, il a été décidé après renseignement pris auprès du centre de gestion, de n'accorder que les autorisations de droit. L'autorité territoriale s'accorde le droit d'étudier les autres demandes au cas par cas.

4) Convention salle polyvalente

Monsieur le Maire a mandaté Madame JACQUIER accompagnée de Madame COTTIN pour analyser les tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que les services proposés. Pour être en adéquation avec les tarifs de locations qui se pratiquent dans la région, un réajustement semble raisonnable. Il est donc proposé de modifier les tarifs de location, d'intégrer le lave-vaisselle dans la prestation et de créer un tarif pour les extérieurs sous parrainage. De plus, il est proposé d'ajouter au règlement et convention de prêt deux points :

- 1) s'il est constaté un détournement du parrainage et donc in fine du tarif extérieur, les parrains se verront interdire de toute location pendant une période de 2 ans.
- 2) la vaisselle est incluse dans la location mais en l'état.

Voici la tarification proposée :

- Salle complète (habitant) : 540 €
- Salle complète (parrainage) : 600 €
- Petite salle + cuisine (habitant) : 330 €
- Petite salle + cuisine (parrainage) : 400 €
- Petite salle (habitant) : 200 €
- Petite salle (parrainage) : 250 €

Enfin, Madame JACQUIER et Madame COTTIN sont chargées d'établir des devis pour le remplacement de la vaisselle.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions.

5) Décision modificatif

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux chapitres 21 et 23 dans le BP 2021 doivent être modifiés.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	-30 000,00		
2152 (21) : Installations de voirie	30 000,00		
2152 (21) : Installations de voirie	-30 000,00		
2313 (23) : Constructions	30 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification.

6) EQIOM GRANULATS

Le Maire a transmis aux conseillers une présentation de la demande d'extension de la gravière sur les communes de Rouvres en Plaine et Marliens réalisée par l'entreprise EQIOM. De même, il a transmis un document réalisé par un groupement d'élus ayant analysé la demande de l'entreprise et faisant un ensemble de remarques sur le projet.

Thorey en Plaine étant dans le périmètre de l'enquête publique, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet. Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable (Monsieur PELLETIER ne participant pas au vote) au projet sous réserve de :

1/ l'inspection par un tier extérieur de la qualité des remblais ;

2/ l'intégration dans le modèle théorique de l'hydrogéologue les années de sécheresses 2018, 2019, 2020 afin de garantir le non assèchement de la rivière « la Bièvre ».

Cet avis sera retourné aux services.

7) Informations des adjoints et des délégués communautaires

a) Maison de santé

Les travaux avancent conformément au planning en vigueur. Rien de particulier pour l'instant.

b) Travaux

Présentation des devis pour la réfection des toitures des écoles et de la salle polyvalente :

Devis PEDRON et COLLIN-BURDY

	PEDRON	COLLIN BURDY
	réfection des toitures entièrement en ZINC	réfection salle polyvalente en ZINC et école pose de tuiles
ÉCOLE	40 314,10 €	34 396,68 €
SALLE POLYVALENTE	4 147,00 €	7 958,50 €
TOTAL HT	44 314,10 €	42 355,18 €
TOTAL TTC	53 176,92 €	46 496,54 €

Attention: la TVA est de 10% sur le devis COLLIN BURDY.

Le 20 septembre, la commission de contrôle des établissements recevant du public composée de gendarmes, pompiers et représentants de la préfecture a validé l'emploi de la salle polyvalente sans aucune remarque.

Les travaux de tailles des haies sont enfin terminés.

L'entretien du cimetière est sous-traité à la société Duc et Préneuf pour la fin de l'année, le contrat actuel d'entretien de la commune sera revu dès le début de l'année prochaine avec l'intégration des avenants 2021.

Pose de poteaux bois pour le passage de la fibre chemin du Champs Berthaud, route de Dijon, rue du Bois et impasse de la Forêt Fleurie.

c) Cimetière

Des citoyens ayant fait part au Maire du peu d'entretien du cimetière. Le Maire accompagné d'élus sont allés sur place pour constater la problématique. Force est de constater que l'entretien n'est pas à la hauteur du lieu alors même qu'il avait demandé la plus grande attention de cet espace. Il a donc pris la décision de faire intervenir la société Duc et Préneuf.

d) École de musique

L'école de musique a repris la semaine du 13 septembre. Cette année, nous avons un nouveau professeur pour la guitare et l'éveil musical et une nouvelle professeure de chant pour la chorale et les cours de chant individuels.

Les effectifs sont les suivants :

- chorale adultes : 6 personnes
- cours de chant : 5 personnes
- éveil musical : 8 enfants
- guitare classique-électrique : 11 personnes
- piano-synthétiseur : 28 personnes

e) Marché

La commission marché s'est réunie afin de discuter de la mise en place pour 2022 du nouveau marché de Thorey. La journée retenue est celle du jeudi soir de 17 h à 20h30 toute les semaines. Les commerçants sont actuellement démarchés. Une réunion avec l'ensemble des acteurs aura lieu en janvier. Nous sommes à la recherche de nouveaux commerçants désireux de rejoindre notre futur marché.

f) Fibre optique

Des poteaux vont être installés dans les rues où l'enfouissement n'a pas eu lieu. Le planning de déploiement de la fibre reste inchangé.

g) Médailles cérémonie des bébés

Le Maire a sollicité Madame NAISSANT pour faire un bilan des médailles encore présents au verger conservatoire. Une dizaine de médailles sont manquants. Il est décidé de les refaire. De plus, Madame NAISSANT pilotera la nouvelle installation de ces médailles au verger en particulier en prévoyant une autre disposition et d'autres attaches.

h) Aide aux devoirs

Quatre bénévoles se sont proposés cette année pour prendre en charge 8 élèves de l'école élémentaire dans le cadre de l'aide aux devoirs, qui a commencé le 20 septembre. Compte tenu du nombre de demandes de prise en charge dans le cadre de l'aide aux devoirs, et après échange avec les enseignantes, les enfants présentant des difficultés ont été priorisés cette année.

Les séances, à raison de 40 minutes par élève, se déroulent à l'école.

i) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 28 novembre 2021 à la salle polyvalente.

La commission action sociale s'est réunie le 5 octobre pour organiser cet évènement. Elle se réunira à nouveau le 14 octobre prochain pour le finaliser.

j) Semaine Bleue

Le spectacle de clôture de la Semaine Bleue aura lieu le samedi 16 octobre à 14h30 à l'auditorium de Dijon. Cette année, un concert est proposé, *Piazzolla Porteño* par l'Orchestre à cordes de l'Orchestre Dijon Bourgogne.

La mairie a commandé pour ses habitants une vingtaine de places à Générations Mouvement de Côte d'Or. Les places seront distribuées sur inscription. Des membres de la commission action sociale assureront le transport des bénéficiaires en cas de besoin.

k) CMJ

Les réunions CMJ ont reprises. L'effectif est de 6 membres malgré les mots et les appels. Le recrutement est compliqué. Toutes les bonnes volontés sont acceptées. La prochaine action du CMJ sera la mise en place « d'un petit dej » pour les enfants de Thorey qui aura lieu le 11 décembre en collaboration avec l'APE. Cette activité se fera sur inscription.

8) Informations et questions diverses

a) Affiche publicitaire

Le Clos Napoléon ne souhaite plus utiliser les espaces publicitaires du village. C'est donc un conseiller immobilier ainsi qu'un DJ qui installeront leur affiche à partir du 1^{er} novembre.

b) Prothésiste ongulaire

Une prothésiste ongulaire nous a adressé un courrier pour savoir si nous serions intéressés pour lui prêter un local afin qu'elle puisse proposer de la manucure à moindre coût aux mamans solos et en difficulté. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner de suite favorable à cette demande car cela ferait concurrence à l'esthéticienne de Thorey en Plaine.

c) Déclassement cession VNF

Un déclassement-cession a été envisagé il y a plusieurs années entre notre commune et les Voies Navigables de France (VNF). Cela concerne la parcelle cadastrale B n°488 situé dans notre commune. Celle-ci correspond à un terrain nu de 273 m² qui se trouve aux abords de la maison éclusière 67 Saône le long du Canal de Bourgogne.

Le Maire propose de demander le déclassement-cession de cette parcelle qui aura pour projet global, la revalorisation des abords de l'écluse et du canal.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

d) Boîte à livres

Madame JACQUIER, conseillère municipale, propose l'installation au niveau de la salle polyvalente et à proximité des écoles d'une deuxième boîte à livres en complément de celle installée à proximité des commerces.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

e) Vaccination

Le Maire signale que quelques citoyens se demandent si la commune organise des rendez-vous programmés pour la dose de rappel. Considérant qu'il est aujourd'hui aisé de se procurer un rendez-vous y compris chez son médecin ou pharmacien, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser une telle opération. En revanche, si des personnes âgées se trouvent en difficulté, isolées ou dans l'incapacité de se déplacer, la mairie se tient à leur disposition pour trouver des solutions.

f) Alignement « chemin de la charmette »

Le Maire présente un projet d'alignement du chemin de la Charmette réalisé par le cabinet GIEN. Celui-ci est conforme aux échanges entre la mairie et les propriétaires. Il est proposé de le valider et de poursuivre les démarches administratives.

Monsieur PELLETIER étant concerné, il ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

g) Bar tabac

Le Maire tient à communiquer des informations sur la reprise du bar-tabac. Beaucoup trop de rumeurs infondées circulent dans notre village. Il représente le projet des propriétaires et tient particulièrement à les féliciter pour leur ambition et le travail de valorisation qu'ils réalisent. Il réaffirme l'importance des commerces de proximité. Il invite toute la population à se rendre lors de l'ouverture dans ce nouveau bar-tabac-presses pour constater les évolutions et à soutenir le commerce comme d'ailleurs tous nos commerces qui sont encore une fois des services à la population et qui font vivre notre village.

h) Commission Signalétique

Le Maire propose de faire une commission signalétique qui sera pilotée par Jean-Jacques VIGOT. Madame JACQUIER, Monsieur PELLETIER, Madame VANDEWEEGHE, Madame COTTIN, Monsieur ROBERT, Monsieur CATTEAU et Monsieur RHODDE se proposent à la commission.

La séance est levée à 22h00

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 14 octobre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 13 octobre 2021

